



République française

Département de la Lozère

COMMUNE NOUVELLE LACHAMP RIBENNES

Séance du 06 avril 2023

Membres en exercice :
15

Date de la convocation: 30/03/2023

L'an deux mille vingt-trois et le six avril l'assemblée régulièrement convoquée à 20 heures 00, s'est réunie sous la présidence de Madame Nathalie BONNAL

Présents : 13

Votants: 14

Pour: 14

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Nathalie BONNAL, Gilles PASCAL, Alain RAYNALDY, Floriane GACHON, Sébastien RAYNAL, Céline HÉLIAS, Christelle SUDRE, Bruno PIC, Luc GODÉRIAUX-LEDRU, Jeanne VANOVERMEIRE, Patrice BRINGER, Alain COMPEYRON, Sébastien JACQUES

Représentés : Benoît COURANT par Alain RAYNALDY

Excusés : Marianne MOULIN

Absents :

Secrétaire de séance : Gilles PASCAL

Objet: Vote du budget primitif 2023 AEP Lachamp-Ribennes - 2023_21

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2023 de la Commune Nouvelle Lachamp Ribennes,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune Nouvelle Lachamp Ribennes pour l'année 2023 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 420 009.45 Euros

En dépenses à la somme de : 420 009.45 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	26 450.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	7 500.00
014	Atténuations de produits	9 000.00
65	Autres charges de gestion courante	1 500.00
66	Charges financières	850.00
67	Charges exceptionnelles	500.00
022	Dépenses imprévues	263.67
023	Virement à la section d'investissement	2 500.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	44 580.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		93 143.67

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	51 850.00
74	Subventions d'exploitation	200.00
75	Autres produits de gestion courante	150.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 960.32
002	Résultat de fonctionnement réporté	26 983.35
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		93 143.67

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	18 000.00
21	Immobilisations corporelles	140 580.00
23	Immobilisations en cours	151 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 300.00
020	Dépenses imprévues	1 025.46
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 960.32
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		326 865.78

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	44 193.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	25 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	2 500.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	44 580.00
001	Solde d'exécution sect ^e d'investissement	210 592.78
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		326 865.78

RF PREFECTURE DE MENDE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 11/04/2023 048-200083335-20230406-2023_21-DE

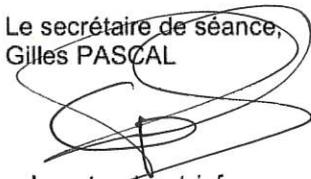
ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Nathalie BONNAL



Le secrétaire de séance,
Gilles PASCAL



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le <u>11 / 04 / 20 23</u> et publié ou notifié le <u>11 / 04 / 20 22</u>
--



